

Le Mag



MON EAU AU QUOTIDIEN



Retour en images sur les actions de la CCMV



Le 3 juin, Forum de la création et de l'entrepreneuriat



Les 7 et 8 juin, Vercors Bike Expériences : paysages, efforts et moments intenses entre amis ou en famille



Du 27 au 29 juin, le Vercors a vibré au rythme de son marathon



Le 30 août, Saint-Nizier-du-Moucherotte a accueilli le Forum intercommunal des associations : un moment de rencontres et de convivialité



Le 6 septembre, Ultra trail du Vercors : un parcours nature entre sport et découverte pour tous



Les 26 et 27 juillet, la Fête du Bleu : terroir et convivialité à Méaudre



Le 22 septembre, 2^e rencontres professionnelles du Vercors : chefs d'entreprises et partenaires réunis pour échanger et partager



Mardi 8 juillet, Activ'ados : journée Disc Golf à Saint-Nizier-du-Moucherotte



Du 29 juillet au 1^{er} août, Activ'ados : mini-séjour voile sur le lac de Monteynard



Du 4 au 8 août, Activ'ados : stage Aventure spéléo

Sommaire



EAU ET ASSAINISSEMENT

4

- Transfert des compétences eau et assainissement : qui fait quoi ?
- Comment l'eau est-elle gérée sur notre territoire ?
- Mon eau au quotidien
- La CCMV accompagne les habitants

8

LOGEMENT

- Rénovation énergétique des logements

9

PASTORALISME

- Des Médiateurs montagne pour sensibiliser aux bonnes pratiques

10

DÉCHETS

- Conducteur de grue : un métier exigeant

12

TOURISME

- Accompagner la transition touristique

14

BIEN VEILLIR

- Imaginons ensemble le bien vieillir

15

COUPS DE CŒUR

16

EN BREF & INFOS PRATIQUES

Magazine d'information édité par : la Communauté de communes du massif du Vercors • www.vercors.org • **Contact :** service communication 04 56 00 56 33 • N° ISSN 2970-1597 • Dépôt légal octobre 2025 • **Directeur de la publication :** Franck Girard • **Comité éditorial :** Philippe Baranger, Anne-Laure Biston, Adrien Gaillard, Camille Ducastel, Marie Filotti et les services de la CCMV • **Crédits photos :** FocusOutdoor, Judicaël Rey, Woujow, Cécile Munier • **Conception, mise en page :** agence reciproque.fr • **Impression :** Manufacture des Deux-Ponts • Tiré à 5 800 exemplaires
Distribué par La Poste • Impression sur papier 100 % recyclé Nautilus Classic • **Photo de couverture :** © Fossette - Audrey Langlois

Eau et assainissement : qui fait quoi ?

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les compétences eau potable et assainissement ont été transférées des 6 communes du plateau vers la Communauté de communes du massif du Vercors (CCMV). Ce transfert signifie que la CCMV en a la gestion totale et qu'elle est l'interlocuteur privilégié des habitants sur le territoire intercommunal.

Depuis cette mutualisation, les citoyens bénéficient d'un lien direct et de proximité avec le service eau et assainissement, à la Maison de l'intercommunalité. Un agent est à la disposition des habitants pour toutes questions liées aux abonnements, à la facturation, à la gestion des compteurs, etc.

LE CYCLE DE L'EAU SUR NOTRE TERRITOIRE



Comment l'eau est-elle gérée sur notre territoire ?

Jusqu'à fin 2026, les trois modes de gestion de l'eau actuellement en vigueur sur le territoire vont cohabiter. Dès le 1^{er} janvier 2027, dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement à la CCMV, un seul mode, dit « en régie », s'appliquera dans nos communes. Explications.

LES EAUX PARASITES, C'EST QUOI ?

Ce sont les eaux d'origine naturelles (pluie, ruissellement, fonte des neiges, etc.), non polluées qui entrent par erreur ou par défaut dans les canalisations prévues pour les eaux usées.

En trop grande quantité dans les réseaux d'assainissement, elles entraînent des déversements d'eaux usées dans nos cours d'eau et des surcoûts de pompage. Pour maîtriser ce phénomène, il est indispensable que toutes les eaux pluviales issues de nos propriétés rejoignent bien le réseau d'eaux pluviales présent sous la voirie desservant nos habitations. En absence de réseau d'eaux pluviales, une solution technique adaptée doit être mise en œuvre par le propriétaire pour gérer les eaux pluviales au niveau de sa parcelle (infiltrations des eaux grâce à un puisard, etc.).



La Communauté de communes du massif du Vercors a franchi une étape majeure dans la gestion de l'eau au service des habitants du Vercors 4 Montagnes. Le 11 juillet dernier, à l'issue d'un vote en conseil communautaire, les élus ont acté le choix d'une gestion en régie pour porter la compétence eau et assainissement sur le territoire.

Concrètement, à partir du 1^{er} janvier 2027, cette décision instaure, à terme, un seul et unique mode de gestion pour l'ensemble des communes. La gestion dite « en régie » attribuée à l'intercommunalité les actions de proximité en lien avec les usagers (facturation, ouverture, relève et fermeture des compteurs, gestion de l'assainissement non collectif, etc.).

Ce dispositif est assorti de deux contrats d'exploitation confiés à des opérateurs privés qui assurent la gestion technique quotidienne des équipements (exploitation, interventions, maintenance, dépannages, astreintes, etc.) : un premier contrat concerne les réseaux d'eau potable et d'assainissement, un second concerne la station d'épuration (lire ci-dessous).

Ce choix va permettre de renforcer la maîtrise de la gestion de l'eau, tout en garantissant un service de qualité et réactif pour les usagers.

➤ **Pour plus d'informations :** consultez le Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) disponible sur le site vercors.org rubrique eau et assainissement > eau potable

UN NOUVEAU CONTRAT POUR LA STATION D'ÉPURATION

La CCMV a signé cette année un contrat d'une durée de 5 ans, renouvelable 1 an, pour l'exploitation de la station d'épuration intercommunale de l'Ecosite du Vercors à Fenat. Son rôle est essentiel dans la préservation de l'environnement, car elle permet de traiter les eaux usées (domestiques, industrielles ou parasites), avant qu'elles ne repartent dans le milieu naturel.

Le contrat inclut également la maintenance décennale du digesteur, un équipement indispensable permettant de réduire le volume de boues, qui sont compostées dans un second temps, puis valorisées.

3 millions de m³

épurés
chaque année

450 000 kWh

représentant 100k€ de recette
produits par cogénération
chaque année

200 tonnes

de boues produites
chaque année, puis compostées
pour être ensuite valorisées

Mon eau au quotidien

Des questions en lien avec votre facture d'eau ou relatives à vos démarches (ouverture de compteur, résiliation d'abonnement, mise en place du prélèvement automatique, etc.), la Maison de l'intercommunalité à Villard-de-Lans est votre interlocuteur, à l'exception des habitants de Lans-en-Vercors pour lesquels le service facturation reste assuré par Véolia.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la CCMV prend en charge la facturation de l'eau et de l'assainissement de toutes les communes du Plateau selon les modalités décrites ci-dessous, à l'exception de Lans-en-Vercors, dont l'interlocuteur reste Véolia jusqu'à la fin de son contrat de Délégation de service public en mars 2027 (modalités disponibles sur la facture Veolia).

COMMENT PAYER MA FACTURE ?

- Par **carte bancaire ou prélèvement ponctuel** en ligne.
Rendez-vous sur le site : www.payfip.gouv.fr
- Par **TIP** (à dater et signer accompagné d'un RIB pour la 1^{ère} fois).
- **Par chèque** : libellé à l'ordre du Trésor public accompagné du coupon TIP.
- **En espèces** (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire muni de votre facture auprès d'un buraliste agréé (Le Daim bleu à Villard-de-Lans, bureau de presse à Autrans-Méaudre en Vercors, bureau de presse à Corrençon-en-Vercors).
- **Par virement au SGC (Service de gestion comptable) de Fontaine** : BIC BDFEFRPPCCT / IBAN : FR 763000100419E3820000000004
- ⚠ **Attention, aucun paiement direct ne peut se faire à la CCMV.**

HARMONISATION DES PRIX : UN ENJEU D'ENVERGURE POUR LE PROCHAIN MANDAT

Dans un objectif de gestion cohérente et équitable du service de l'eau et assainissement sur le territoire intercommunal, les élus s'attelleront dans le cadre du prochain mandat à l'harmonisation tarifaire de ce service.

SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE, CHOISISSEZ LA MENSUALISATION !

Vous pouvez choisir entre le prélèvement à échéance (débit automatique à chaque échéance de la facture) ou la mensualisation (prélèvement en 9 échéances) en téléchargeant le formulaire sur notre site www.vercors.org, et en le retournant avec les pièces justificatives demandées :

- **Soit par mail** : contact@vercors.org
- **Soit par courrier** : CCMV, service eau et assainissement, 19 chemin de la Croix-Margot, 38250 Villard-de-Lans.

CONTACTER LE SERVICE FACTURATION

Retrouvez toutes les informations et formulaires sur notre site : www.vercors.org rubrique « Eau et assainissement » puis « Gérer mon eau au quotidien ».

Les grilles tarifaires des interventions, prestations et redevances de la CCMV y sont également disponibles.



La CCMV accompagne les habitants

JE CONSTRUIS, QUELLE DÉMARCHE SUIVRE POUR UN RACCORDEMENT ?

Lorsqu'un usager engage la construction d'un bien immobilier, il est tenu de procéder au raccordement de son bien aux réseaux publics d'assainissement.

Cette démarche doit être réalisée en conformité avec les prescriptions du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), qui encadre les modalités d'aménagement du territoire. La procédure de raccordement est indiquée dans le permis de construire. L'utilisateur doit prendre contact avec une entreprise compétente pour les travaux, laquelle se mettra en lien avec la CCMV afin de faire contrôler le bon raccordement.

QU'EST-CE QUE LA PFAC ? (Participation pour financement de l'assainissement collectif)

La PFAC est une contribution financière obligatoire pour les propriétaires lors du raccordement au réseau d'assainissement collectif du bien immobilier en construction. Cette redevance permet de financer l'entretien et le développement des réseaux d'assainissement. Le montant de la PFAC est indiqué lors de la validation du permis de construire. Son recouvrement intervient une fois le raccordement constaté par le service de l'eau et de l'assainissement.

CONTRÔLE DE CONFORMITÉ DE MON INSTALLATION D'EAUX USÉES : SUIS-JE CONCERNÉ ?

Les contrôles de conformité d'assainissement permettent de vérifier si les installations d'évacuation des eaux usées et la gestion des eaux pluviales respectent les normes en vigueur. Ils sont réalisés lors de ventes immobilières, de travaux ou à la demande des usagers. Le contrôle porte sur le raccordement au réseau public ou le bon fonctionnement d'un système d'assainissement non collectif. En cas de non-conformité, des travaux de mise en conformité seront exigés. Ces contrôles et les travaux qui s'en suivent, le cas échéant, garantissent la sécurité sanitaire, la réduction des eaux parasites et la protection de l'environnement.

En 2024, ce sont 222 contrôles qui ont été réalisés.

QUELLES SONT LES SPÉCIFICITÉS POUR UN ASSAINISSEMENT NON RACCORDÉ AU RÉSEAU COLLECTIF ?

L'Assainissement non collectif (ANC) concerne les habitations ne pouvant être raccordées au réseau public d'eaux usées et qui bénéficient d'un équipement technique propre à leur habitation. Des normes de construction et d'entretien sont à respecter pour que cette installation fonctionne correctement et ne génère pas de pollution. C'est pour cela que des contrôles périodiques et des contrôles en cas de vente sont obligatoires. Si des non-conformités sont constatées, le propriétaire aura l'obligation de mettre en conformité son installation.

CONTACT

➤ Pour toutes les questions liées à votre facture :

✉ contact.eau@vercors.org

☎ Permanences physiques et téléphoniques au 04 76 95 62 00 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h, à la Maison de l'intercommunalité : 19, chemin de la Croix-Margot, 38250 Villard-de-Lans.

Pour les habitants de Lans-en-Vercors, vous devez contacter Véolia au 09 69 32 34 58.

➤ Questions liées au raccordement, à la PFAC, au contrôle de conformité ou à l'assainissement non collectif :

☎ 04 76 95 62 00

📍 Maison de l'intercommunalité • 19, chemin de la Croix Margot, 38250 Villard-de-Lans

URGENCE

Coupeure d'eau, fuite, réseau d'assainissement bouché, etc. dans le domaine public.

- Pour Autrans-Méaudre en Vercors, Corrençon-en-Vercors, Lans-en-Vercors, Saint-Nizier-du-Moucherotte, Villard-de-Lans : Veolia : 09 69 32 34 58.
- Pour Engins : 04 76 94 49 13.

Rénovation énergétique des logements

L'ESPACE CONSEIL FRANCE RÉNOV' DE LA CCMV

Un seul interlocuteur de confiance et de proximité pour vous accompagner dans la rénovation de votre logement (rénovation énergétique et adaptation à l'âge et au handicap).

➤ **Contact** : 04 76 95 08 96



Scannez le QR code et découvrez toutes les animations liées à la rénovation des logements : visites de maisons rénovées, soirées thématiques, forum.



La Communauté de communes du massif du Vercors impliquée depuis 2012 dans l'accompagnement à la rénovation énergétique des logements franchit un nouveau cap cette année !

Après avoir mis en place un accompagnement et une aide financière ambitieuse (dispositif Rénovertaco) pour aider à concrétiser les projets de rénovation énergétique en maisons individuelles et copropriétés, la CCMV a intégré depuis ce printemps dans ses équipes, un conseiller dédié.

Le conseiller France Rénov' est disponible sur les six communes de la CCMV pour vous renseigner et vous accompagner de façon neutre et indépendante dans votre projet de rénovation énergétique, et/ou d'adaptation de votre logement à l'âge et au handicap.

Il vous renseigne, que ce soit sur les aspects techniques ou les questions de financement. Le premier échange a lieu par téléphone puis, selon les cas, il peut vous proposer un rendez-vous à la CCMV ou se rendre à votre domicile pour des conseils sur site. Si besoin, il peut également réaliser une évaluation thermique.



AVANT



APRÈS



INTERVIEW

Aurélie DUTRIEVOZ et Lionel HUART,

bénéficiaires de l'accompagnement et de l'aide Rénovertaco



« Nous avons souhaité rénover la maison que nous venions d'acheter à Autrans-Méaudre en Vercors pour la rendre plus performante énergétiquement et en adéquation avec les enjeux environnementaux actuels.

Nous nous sommes appuyés sur les compétences et les services de la CCMV pour définir le périmètre des travaux. Les conseils et la proximité sont allés au-delà de nos attentes. La réactivité de la personne qui nous a accompagnés nous a permis d'avancer de façon fluide dans les démarches administratives.

Grace aux subventions, nous avons pu refaire l'isolation extérieure et de la toiture, remplacer des menuiseries et changer le système de chauffage pour passer de l'électrique au bois. »

Des Médiateurs montagne pour sensibiliser aux bonnes pratiques

Pour la cinquième année, la CCMV a financé le dispositif des « Médiateur montagne » dans le cadre du pilotage des stratégies agricole et forestière du territoire. L'objectif ? Sensibiliser aux bons gestes à proximité d'un troupeau en alpage, en Espace naturel sensible (ENS) et à l'orée d'une forêt en cours de gestion ou d'exploitation. La CCMV travaille en collaboration avec le Parc naturel régional du Vercors qui forme et encadre ces médiateurs, recrutés en service civique volontaire.

Le Vercors, territoire de pastoralisme et couvert à 60 % par de la forêt, accueille de nombreux randonneurs, traileurs ou autres pratiquants de sports de pleine nature. La coexistence de ces différents usages avec les activités économiques ancestrales, qui façonnent le paysage et le rendent accessible, est essentielle.



Louis, Emma et Solène étaient médiateurs pendant cette saison. Ils ont également patrouillé sur l'ENS de la Molière-Sornin grâce aux financements du Département de l'Isère

Dans le cadre du Plan pastoral territorial (PPT), la CCMV organise des événements à destination du grand public. Cette année l'événement « le Vercors fête ses alpages » a permis à 30 personnes de rencontrer un professionnel en alpage lors des randonnées pastorales. Cette journée a également été l'occasion à plus de 600 visiteurs de profiter du passage des 1000 brebis au coeur de la commune de Lans-en-Vercors lors de sa descente pour le tri des agnelles dans le cadre de l'organisation « Ma journée avec un troupeau ». Des rencontres qui permettent chaque année d'échanger sur les métiers d'éleveur et de berger !

Ainsi, lors de vos excursions cet automne, pensez à vous informer ! Lorsque des rubalises signalent un chantier forestier en cours, ne les traversez pas. Un troupeau peut être présent sur votre chemin, renseignez-vous sur la conduite à tenir en présence de chiens de protection.

► Toutes les informations sur :

vercors.org > Vie quotidienne > Agriculture et forêt



INTERVIEW

Matthieu LEGENDRE,

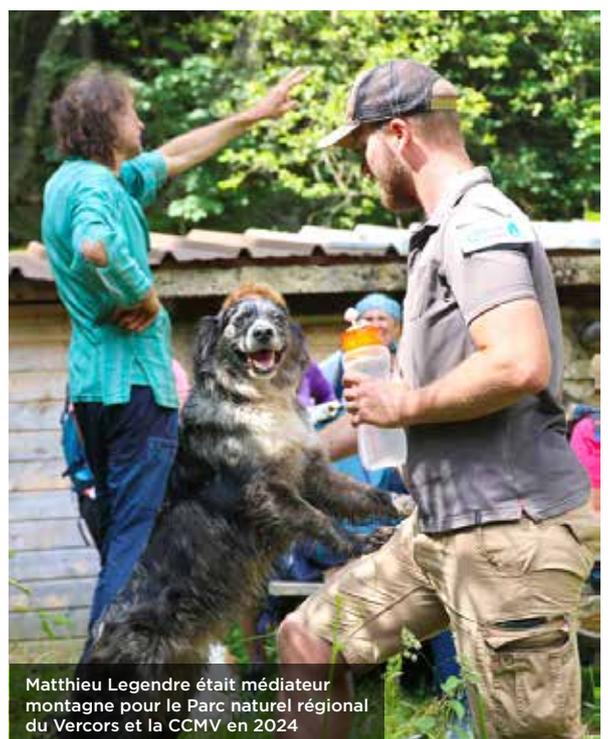
médiateur montagne en 2024 et devenu berger

COMMENT S'EST PASSÉ TON SERVICE CIVIQUE L'ANNÉE DERNIÈRE ?

Très bien ! J'ai appris beaucoup de choses sur moi-même et sur le fonctionnement d'un Parc naturel régional. J'ai compris que tous les alpages fonctionnent vraiment différemment. Je voulais être dans la nature, pouvoir improviser, et être en lien avec les animaux. Le métier de berger m'a toujours attiré. Lors de mon service civique, j'ai eu l'occasion de rencontrer Raymond et Pascale, éleveurs et bergers sur l'alpage du Sornin. Ils m'ont recruté pour devenir berger cette année.

COMMENT S'EST DÉROULÉE TA SAISON DE BERGER ?

Plutôt bien, deux nouveaux chiens de protection sont arrivés et il y a beaucoup de soins à apporter aux brebis. L'alpage est fréquenté mais pas trop, ce qui pose peu de problèmes. En cas d'aboiement, il faut rapidement aller rassurer les personnes. Le métier demande une bonne condition physique. Si tout se passe bien, je reviens l'année prochaine, et j'aurai mon chiot pour travailler !



Matthieu Legendre était médiateur montagne pour le Parc naturel régional du Vercors et la CCMV en 2024



Conducteur de grue : un métier exigeant

Ils passent tôt le matin ou en pleine journée, manœuvrent des camions de 26 tonnes dans des rues parfois étroites, sous la pluie, la neige ou la chaleur : les conducteurs de grue de la CCMV assurent la collecte de l'ensemble des bornes du territoire, semi-enterrées (type Molok®) et aériennes. Ce service public, vital pour tous, repose sur un métier exigeant et souvent méconnu.

Du haut de leur engin, les agents conducteurs de grue soulèvent plusieurs centaines de kilos de déchets dans des zones urbaines parfois difficiles d'accès. La collecte requiert précision et vérification du véhicule, du matériel et de l'itinéraire avant toute intervention.

Un point ne peut cependant pas être anticipé : l'environnement humain et matériel autour des bornes.

SÉCURISER LES COLLECTES : UNE PRIORITÉ AU QUOTIDIEN

Avec quelques gestes simples, chacun contribue à la sécurité et à l'efficacité du service de collecte. Ces gestes ont un impact direct sur le quotidien des agents et sur la qualité de notre cadre de vie.

ET C'EST LÀ QUE VOUS INTERVENEZ !

- Un piéton trop curieux ou distrait s'expose au danger.
- Des véhicules mal stationnés empêchent l'accès aux bornes.
- Des arbres non élagués peuvent bloquer la grue et casser ses flexibles.

POUR LA SÉCURITÉ DES AGENTS ET LA VÔTRE, ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES :

- N'approchez jamais un camion en fonctionnement.
- Ne stationnez pas devant une borne de déchets.
- Entretenez les abords des bornes, notamment en taillant les arbres et haies qui empiètent sur l'espace de manœuvre.
- Ne déposez pas de déchets ou d'objets à proximité des bornes.

PAS SÉPARÉ, PAS RECYCLÉ.



**POUR QU'ILS SOIENT RECYCLÉS,
N'EMBOITEZ PAS LES EMBALLAGES AVANT DE LES JETER.**

Un petit geste, un grand impact.

Accompagner la transition touristique

Le service Tourisme de la Communauté de communes accompagne les communes et stations dans le développement 4 saisons de leurs activités, et le vélo a été identifié comme un axe de travail prioritaire. Activité de plus en plus pratiquée au quotidien ou en loisir, le vélo touche une cible touristique qui séjourne plus longtemps et dépense davantage sur le territoire que la moyenne.

Si le Vercors a toujours été attractif pour les vététistes et cyclistes grâce à la diversité et à la beauté des paysages, les pratiques évoluent et la concurrence se renforce dans les massifs voisins.

Pour continuer à répondre aux attentes des pratiquants, le territoire doit adapter son offre avec des sentiers et des infrastructures ludiques, diversifiées et durables. Ce projet, rendu possible grâce à un plan d'investissement sur 3 ans porté par la CCMV avec le soutien du Département, de la Région et de l'État, ne pourrait s'inscrire dans la durée sans la création d'un service commun avec les communes, porté et coordonné par la CCMV.

Il permet de mutualiser un budget de fonctionnement pour financer un poste de bike patrol, des opérations d'entretien des sentiers et de promotion. C'est aussi un levier pour porter des projets d'investissement et pour mobiliser des subventions.



UN DÉVELOPPEMENT CONCERTÉ

Dans le Vercors, le développement des pratiques liées au vélo participe à l'attractivité touristique de notre territoire, mais les premiers utilisateurs de notre offre d'activités sont les habitants. Les bonnes pratiques autour des sports outdoor sont ainsi un enjeu pour tous.

Le plan de développement vélo doit permettre aux pratiquants de profiter d'une offre qualitative et diversifiée, tout en minimisant son impact sur le milieu naturel et sur les autres activités économiques comme l'agriculture et la sylviculture. Toutes les opérations sont menées en concertation avec l'Office national des forêts (ONF), le Parc naturel régional du Vercors, ainsi que tous les propriétaires autorisant le passage sur leur terrain.



PLUSIEURS AXES DE TRAVAIL :

IDENTIFIER ET PROMOUVOIR UNE OFFRE GRAVEL

La pratique du gravel, vélo hybride entre le VTT et le vélo de route, se développe depuis quelques années en Europe car elle permet de découvrir des territoires d'exception, loin des voitures, mais en nécessitant moins de compétences techniques que le VTT. Les pratiquants recherchent principalement des routes très peu fréquentées ou de belles pistes forestières, et notre territoire a tous les atouts pour répondre à leurs attentes.

La CCMV a repéré et balisé 10 itinéraires pour découvrir ou redécouvrir le territoire en gravel pour les plus sportifs, ou à VTT à assistance électrique pour ceux qui souhaitent profiter du paysage.

MODERNISER L'OFFRE DE VTT

Les VTT sur le marché ont beaucoup évolué avec la popularisation de l'assistance électrique et l'amélioration des systèmes de suspension. Ainsi, les itinéraires appréciés dans les années 2000 ne répondent plus aux attentes des pratiquants. La CCMV, avec ses communes et ses partenaires, identifie, aménage et balise des itinéraires spécialement conçus pour la pratique du VTT, en priorité sur des terrains communaux et parfois chez des propriétaires privés, après leur accord et la signature d'une convention cadrant l'autorisation de passage et les responsabilités.

- Réalisations menées en 2025 :** le sentier Van Gogh à Autrans. Cet itinéraire, connu et apprécié des pratiquants, traversait plusieurs propriétés privées. Un itinéraire de substitution a été identifié, aménagé et balisé sur une parcelle communale, avec la participation des pratiquants, membres de l'association Vercors MTB Coalition.

FAVORISER L'APPRENTISSAGE DU VTT

En collaboration avec l'association Vercors VTT, la CCMV conçoit et aménage des zones ludiques à proximité des villages pour faciliter l'apprentissage du VTT. Ces zones, utilisées par le club et à la disposition de tous, permettent de travailler la maniabilité du vélo.

- Réalisations menées en 2025 :** pistes de VTT de la Colline des Bains (Villard-de-Lans), zone ludique de la Croix Perrin (Lans-en-Vercors).

3 attitudes essentielles à vélo :

- Rester sur les sentiers balisés :** ils sont entretenus, sécurisés et respectent la propriété privée.
- Maîtriser sa vitesse et ses trajectoires :** pour céder le passage aux piétons et ne pas sortir du sentier.
- Emporter ses déchets.**

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU VTT DE DESCENTE

Le VTT de descente, c'est l'activité ludique pour tous, à pratiquer en station l'été. Cette offre, que l'on retrouve à Côte 2000 et à Méaudre, est très importante pour l'attractivité touristique du territoire. La CCMV accompagne le développement des itinéraires et des liaisons entre villages et stations.

- Réalisations menées en 2025 :** aménagement de la partie basse du bike park à Méaudre.



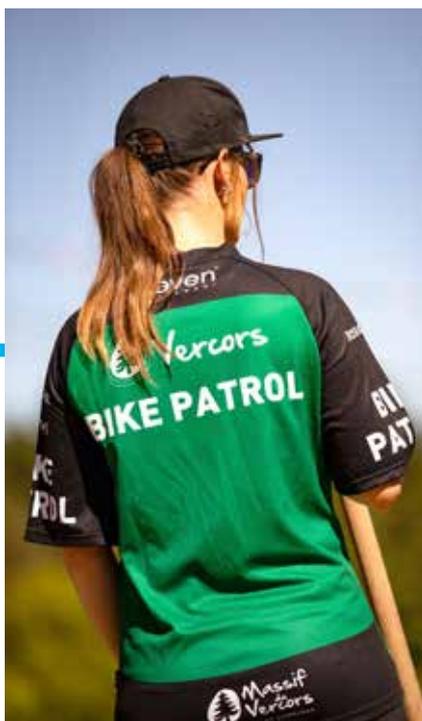
Le balisage VTT sur le territoire :



Balisage
circuit VTT



Balisage
itinéraire descendant



JE SUIS UN PROPRIÉTAIRE ET DES VTT PASSENT CHEZ MOI SANS AUTORISATION :

Je peux le signaler à la CCMV via ce formulaire : framaforms.org/vercors-4-montagnes-formulaire-de-signalement-des-degradations-en-foret-lies-a-la-pratique-du-vtt (voir QR Code)

- Plus d'informations :** sur le site vercors.fr rubrique Tourisme > Outdoor > Vélo • vtt@vercors.org

Depuis ce printemps, la CCMV a intégré dans ses équipes une bike patrol (patrouilleur à vélo). Après plus de 10 ans passés à Morzine, en Haute-Savoie, elle met désormais son expertise au service du Vercors.

En plus de l'entretien des sentiers VTT, de la ViaVercors et des actions de sensibilisation, elle contribue à la création de nouveaux itinéraires VTT. Ceux-ci sont aménagés avec l'autorisation des propriétaires, après de nombreux repérages menés avec nos partenaires (ONF : Office National des Forêts, PNRV : Parc Naturel Régional du Vercors, ACCA : Association Communale de Chasse Agréée), afin de trouver le tracé le plus ludique tout en limitant l'impact sur le milieu naturel.

Imaginons ensemble le bien vieillir

Dans le cadre de la Charte territoriale des solidarités avec les aînés de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), la Communauté de communes du massif du Vercors a souhaité consulter les habitants afin de recueillir leurs besoins, dans un contexte de vieillissement démographique accéléré. Ce diagnostic complète une première démarche menée en octobre 2023, à laquelle 56 Villardiens avaient participé.

En mars 2025, cinq ateliers ont été organisés par la CCMV, en partenariat avec l'association Itinéraires de santé. Ils ont réuni 70 participants âgés de 42 à 89 ans.

BESOINS PLEBISCITES

Développement ou maintien d'une offre de services ou structures de proximité



Autonomie, services et soins à domicile



Soutien au lien social et aux solidarités de proximité

Mobilité

Habitat

Lien social et solidarité



Par ailleurs, les habitants ont eu également la possibilité de s'exprimer via une enquête ou dans le cadre d'entretiens individuels afin de compléter cette étude et d'affiner les problématiques individuelles.

Au total, ce sont 149 contributions qui ont été recueillies.

Une cinquantaine de personnes s'est déplacée le 2 juillet en mairie de Lans-en-Vercors pour la restitution publique de ce diagnostic participatif. Ces échanges fructueux sur la réalité des problématiques contribuent à l'élaboration détaillée du plan d'actions de la Charte territoriale des solidarités avec les aînés.

Entre un jeune retraité actif et une personne âgée en situation de dépendance, les besoins sont multiples.

Le maintien à domicile dans de bonnes conditions reste néanmoins le souhait général des seniors.

De ce souhait découlent des besoins importants : des services à domicile efficaces et adaptés, des logements adaptés sur tout le territoire, des solutions de mobilité (type transport à la demande), des besoins de solidarités et de liens sociaux pour lutter contre l'isolement géographique et social. Dès le printemps prochain, la CCMV devrait proposer une solution de transport à la demande innovante, permettant aux personnes rencontrant des difficultés de mobilités, de trouver une solution de proximité.

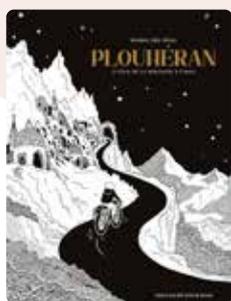
Concernant l'aide à domicile, notre territoire de montagne bénéficie d'une couverture plus faible qu'en milieu urbain, avec des difficultés de recrutement des professionnels du maintien à domicile, liées notamment à la rareté et aux prix des logements sur le territoire.

De plus, ce diagnostic met en lumière que, face au vieillissement démographique du territoire, l'établissement La Revola n'est pas adapté à l'accueil de la grande dépendance. Une étude pour faire évoluer cette structure sera lancée afin de répondre aux nouveaux besoins.

Les coups de cœur de la médiathèque

PLOUHERAN : À VÉLO DE LA BRETAGNE À L'IRAN,
une BD adulte d'Isabel Del Real,
éd. Delcourt • 2024

L'autrice nous embarque dans un périple un peu fou : Un matin d'hiver en pleine pandémie, elle enfourche son vélo et s'élance à travers l'Europe et le Moyen-Orient. Une échappée belle en solitaire de 15 000 km, tissée de rencontres, de frayeurs, de doutes.



LE DERNIER HIVER,
un roman ados et adulte de
Marcus Malte, éd. du Rouergue • 2025

Notre monde est en train de fondre, nous avec. Quoi de mieux que d'incarner un bonhomme de neige pour témoin de l'histoire de l'humanité à travers les âges. Voici une fable qui ne laissera pas indifférent les lecteurs, ados et adultes. À partir de 13 ans.



LA MARCHÉ AUX ÉTOILES ; EN QUÊTE DE CIELS SAUVAGES,
un récit de voyage de Olivier Bleys,
éd. Actes Sud • 2025

Voici le récit très personnel, bien qu'étayé scientifiquement, d'une aventure sous le ciel californien, en quête de ciels étoilés, menacés de disparition à cause de multiples pollutions.



➤ Pour retrouver tous les coups de cœur des bibliothécaires du réseau : reseau.media.theques.vercors.org

Les coups de cœur de la ludothèque

L'équipe de la ludothèque Jeux m'amuse a sélectionné pour vous quelques nouvelles pépites ludiques :

DOUBLE SEVEN

À partir de 8 ans pour
des parties de 15 à 30 min

Un jeu intergénérationnel qui modernise le Rummy avec un twist qui ravira les familles, des enfants aux seniors ! À partir de 8 ans, pour toute la famille.



AGENT AVENUE

À partir de 8 ans,
pour 2 joueurs

Agent Avenue est un jeu de cartes compétitif pour 2 joueurs qui combine le bluff, course et collection. Incarnez des espions à la retraite planqués dans un quartier de banlieue. Votre but ? Démasquer votre voisin et prouver que c'est un espion en vous livrant à une course tactique d'anthologie.



COCOONS

À partir de 6 ans, pour
des parties de 15 à 30 min

Les Animaux gardiens se sont égarés ! Ensemble, aidez-les à rejoindre leurs cocons grâce à un système de taquin dévoilant des indices. Attention : chacun de vous ne voit que les informations en face de lui... La communication et la coopération seront essentielles pour l'emporter !



OBS SAVANA

Pour les 3-6 ans

Un très beau premier jeu d'observation, catégorie « cherche et trouve ». Tourne la roue pour faire apparaître des animaux.





COMMERCIALISATION DE LA PARCELLE DU ROCHER DE L'OURS AUX GEYMONDS

Dans un contexte de raréfaction du foncier à vocation économique, la CCMV a choisi de commercialiser des parcelles dont elle est propriétaire sur la Zone d'activité des Geymonds sous forme de bail à construction. Le permis d'aménager a été déposé et les travaux (voirie, réseaux) sont programmés mi 2026. Le lotissement économique du « Rocher de l'Ours » proposera six lots d'environ 1000 m² dédiés aux entreprises productives (artisanales et industrielles). L'appel à candidature est ouvert jusqu'au 17 novembre 2025.

- **Pour plus d'informations :** rendez-vous sur le site vercors.org, rubrique Entreprises > Aménagement Rocher de l'Ours aux Geymonds ou contactez caroline.delavenne@vercors.org 06 02 47 16 50

UNITÉ TOURISTIQUE NOUVELLE À CÔTE 2000 À VILLARD-DE-LANS



Le 15 septembre dernier, le Préfet coordinateur du massif des Alpes a rejeté le dossier de demande d'autorisation pour la création d'une Unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur la Côte 2000 à Villard-de-Lans.

- **Pour vous informer et accéder aux documents relatifs à ce projet :** rendez-vous sur le site vercors.org, rubrique Vie quotidienne > Urbanisme > Unité touristique nouvelle.

DES ENTRETIENS GRATUITS AVEC UNE PSYCHOLOGUE

Stress, difficultés scolaires ou relationnelles, relation parent/enfant ou tout autre souci...

Le Point accueil écoute jeunes (PAEJ) propose des RDV confidentiels pour les 10 à 25 ans et leurs familles.

- **Contact :** PAEJ au 06 76 73 34 10 • paej@vercors.org

PROPRIÉTAIRES D'UNE RÉSIDENCE SECONDAIRE DANS LE VERCORS ?

Participez à l'étude RESID@ns 2031 pilotée par l'Association française d'anthropologie - École de Grenoble et soutenue par la CCMV. **Le but est d'analyser l'usage de ces logements afin d'améliorer le cadre de vie local sur le Vercors 4 montagnes.**



Si vous ne recevez pas le magazine chez vous, n'hésitez pas à contacter la Communauté de communes du massif du Vercors 04 76 95 08 96 • cc-massifduvercors@vercors.org

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :   

➤ MAISON DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Accueil : 04 76 95 08 96

19, chemin de la Croix Margot, 38 250 Villard-de-Lans

Du lundi au jeudi : 9h-12h/14h-17h

Vendredi : 9h-12h/14h-16h

➤ LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MASSIF DU VERCORS

www.vercors.org • cc-massifduvercors@vercors.org

Pour les entreprises : www.vercors.org/entreprises

• Service eau et assainissement :

Permanences physiques et téléphonique du lundi au vendredi 9h-12h • 04 76 95 62 00

• Service redevance ordures ménagères :

Permanence physique mardi et jeudi 9h-12h

Permanence téléphonique du lundi au vendredi 9h-12h • 04 76 95 50 75

• Accueil de loisirs Activ'ados :

Permanences physiques aux mêmes horaires que la Maison de l'intercommunalité pour les familles (pré-inscriptions, inscriptions) • 04 56 00 56 36

➤ AGENCE CARS RÉGION

Création et renouvellement de la carte Oûra (sauf les cartes scolaires), achat de titres de transport
Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h-12h

Mercredi : 9h-12h/14h-17h

➤ LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE L'ENTREPRISE

Sans RDV le mardi de 13h30 à 16h30

www.maison-emploi-entreprise.fr

➤ LA MISSION LOCALE ISÈRE-DRAC-VERCORS

Permanences sur RDV pour les jeunes non scolarisés de 16 à 25 ans • www.missions-locales.org

➤ ESPACE BIATHLON SKI ROUE

À Corrençon-en-Vercors : 06 86 93 71 48

www.vercors.fr

➤ MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE À LANS-EN-VERCORS

04 76 94 32 31

www.reseaumediatheques.vercors.org

Mardi et vendredi : 16h-19h • Mercredi : 10h-12h, 14h-19h • Samedi : 10h-12h/16h-19h

➤ LUDOTHÈQUE INTERCOMMUNALE JEUX M'AMUSE

La ludothèque vous propose des animations à travers le jeu de 0 à 99 ans.

06 33 91 20 73 • www.vercors.org

➤ RELAIS PETITE ENFANCE

Lundi 13h30-15h au 06 30 90 22 15

Mercredi 9h-10h • Vendredi 11h-12h30 au 06 02 47 16 48

➤ CRÈCHES

• **La Maison des Oursons :** 04 76 50 96 74
Villard-de-Lans

• **Les Bout'Choux :** 04 76 95 23 84
Autrans-Méaudre en Vercors

• **Les 3 Pommes :** 04 76 95 80 85
Corrençon-en-Vercors

• **Les 3 P'tits tours :** 04 76 95 49 07
Lans-en-Vercors

• **Buissonnière :** 07 69 32 88 66
Saint-Nizier-du-Moucherotte

➤ TÉLESPACE

Bureaux à louer pour entreprises et coworking

Villard-de-Lans : 04 76 95 08 96

➤ STADE DU VERCORS INTERCOMMUNAL

Autrans : 04 56 00 56 30

➤ LES DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE

Horaires d'ouverture de novembre à mars

• Villard-de-Lans :

Du lundi au samedi : 8h-12h/14h-17h

• Autrans-Méaudre en Vercors :

Du lundi au samedi : 8h-12h/14h-17h

• Saint-Nizier-du-Moucherotte :

Fermée